



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection pédagogique régionale

Bureau Doyens des IA-IPR

Versailles, le 9 septembre 2025

Affaire suivie par :
Rachel LE LAMER-PAVARD, Doyenne des IA-IPR
Ludovic GOREAU, Vice-Doyen des IA-IPR
Maud CHAREYRON, Vice-Doyenne des IA-IPR

Les IA-IPR de l'académie de Versailles

Courriel : ce.ipria@ac-versailles.fr

Rectorat de Versailles
3, boulevard de Lesseps
78017 VERSAILLES

À

Mesdames et Messieurs les professeures et professeurs,
les conseillères et conseillers principaux d'éducation

S/c de Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues qui entrent dans le métier et dans l'académie.

Nous remercions les tuteurs et les tutrices, les mentors ainsi que chacun et chacune d'entre vous qui les accompagnez dès leur arrivée et facilitez leur prise de fonction dans les établissements.

Nous espérons que tous et toutes vous abordez cette nouvelle année avec envie et énergie, dans le temps long des ambitions de notre École qui nous engage collectivement. Plus que jamais, nous avons à cœur d'être unis pour tenir la promesse républicaine de l'école : faire réussir chaque élève, par l'égal accès à la culture et aux savoirs, la lutte contre toutes les formes d'assignations, l'exercice de la citoyenneté, l'obtention d'une orientation choisie et réussie, et la préservation d'un climat scolaire apaisé.

L'académie en mouvement

Le [projet académique 2025-2029](#) est l'expression de cet engagement collectif, pour une école de toutes les réussites, plus juste, plus inclusive et plus épanouissante. Tout en s'inscrivant dans la continuité du précédent, il propose une nouvelle feuille de route, ambitieuse et structurante, pour les quatre années à venir.

Il s'articule autour de quatre axes fondamentaux, pensés pour agir à tous les niveaux du système éducatif : les axes 1 et 2, *Promouvoir une école universelle, garante de l'égalité des chances* et *Apprendre avec plaisir, s'engager pour réussir*, s'inscrivent au cœur de la classe, dans le quotidien de l'élève : apprentissages, engagement, bien-être ; les axes 3 et 4, *Attirer, fidéliser et former les personnels* et *Accompagner les initiatives*, sont les leviers essentiels pour garantir la qualité et l'efficacité du service public d'éducation, en soutien des deux premiers axes. L'ensemble de ce projet traduit l'action d'une École de l'engagement et de la responsabilité, qui garantit à chacun et à chacune l'égalité, la dignité et le respect, et qui fait vivre les Valeurs de la République dans le quotidien des classes et des établissements.

Nos élèves et leurs parcours

Des nouveautés en matière de programmes et de référentiels à la rentrée 2025

Les programmes de français et de mathématiques du cycle 3 entrent progressivement en application : au CM1 et en 6e dès la rentrée scolaire 2025, au CM2 à la rentrée scolaire 2026. Ils sont consultables à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo16/MENE2504620A>

En français, les [programmes](#) sont construits dans une logique de cycle, autour des compétences à développer (lecture, écriture, oral, vocabulaire, grammaire et orthographe grammaticale). Leur mise en œuvre prévoit ainsi des projets d'apprentissage, organisés chacun autour d'une problématique propre à chaque entrée et autour de textes littéraires et de compétences dans les domaines de la discipline. Une [annexe](#) propose des exemples de réussite pour éclairer les objectifs d'apprentissage, des corpus d'œuvres et des pistes de prolongements artistiques et culturels.

En mathématiques, le nouveau programme de cycle 3 met la résolution de problèmes au centre des apprentissages. Il insiste sur la maîtrise des automatismes (calcul mental, techniques opératoires, reconnaissance de configurations...) et la structuration progressive des savoirs (fractions, nombres décimaux, proportionnalité, mesures et géométrie). La verbalisation, la manipulation et le raisonnement sont valorisés pour consolider la compréhension.



Ce nouveau programme vise une continuité renforcée de la liaison école-collège et introduit la pensée informatique comme compétence transversale.

En langues vivantes, de nouveaux programmes de collège et de lycée ont été publiés au [BO n°22 du 29 mai 2025](#) et concernent toutes les classes de la 6^e à la terminale. Ils sont mis en application pour la 6^e et la seconde à la rentrée 2025. Ils s'inscrivent dans une logique cohérente de progression, adossée au CECRL. Les programmes sont pensés dans une logique annuelle afin de préciser les repères linguistiques et culturels devant être acquis par les élèves. La communication et la médiation sont réaffirmées comme étant au centre du travail de la classe, à l'écrit comme à l'oral, dans une démarche actionnelle visant l'engagement de l'élève.

Le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVAR-EVAR-S), entre en application. Ce [programme](#) fixe un cadre commun, une progressivité des apprentissages et permet aux familles d'en connaître les contenus. Toutes les disciplines sont amenées à contribuer à la mise en œuvre du programme EVAR-S, avec les différents acteurs de l'établissement. Pour animer des séances spécifiques, la [formation](#) est indispensable : elle permet de travailler la posture professionnelle et d'acquérir les techniques d'animation nécessaires afin de sécuriser la parole des élèves et de garantir un cadre éducatif propice au développement de leurs compétences psychosociales. Pour accompagner les équipes, de nombreuses ressources sont mises à disposition sur une [page dédiée Éduscol](#).

En continuité des années précédentes, plusieurs BTS sont rénovés : ils sont désormais structurés en blocs de compétences professionnelles afin de répondre à la [loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#). Les enseignements des blocs généraux ont également fait évoluer les objectifs de formation, les contenus et les modalités d'évaluation certificative, tout en visant une harmonisation entre les différents BTS. La transversalité est renforcée via le co-enseignement entre les disciplines professionnelles et générales (lettres, mathématiques, physique chimie, langues vivantes, philosophie). Les jurys d'examen associent également, pour certaines épreuves, des professeurs d'enseignement professionnel et général.

La mise en œuvre du Plan Avenir

Le [Plan Avenir](#) renforce l'éducation à l'orientation du collège au lycée afin que chaque élève construise un projet éclairé et réaliste, et définisse un parcours choisi. Ce plan valorise dès le collège toutes les voies (générale, technologique, professionnelle), il vise à faciliter la transition vers le supérieur, s'appuie sur une coopération État-Régions et mobilise les partenaires locaux.

La [note de service du 2-7-2025](#) (NOR MENE2519127N) publiée au BOEN n° 27 du 3 juillet 2025, définit le projet éducatif d'accompagnement à l'orientation comme une composante structurante du projet d'établissement. Dès cette rentrée, un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO) est élaboré avec l'appui du conseil pédagogique et associe l'ensemble des personnels de l'établissement, les élèves via leurs instances (CVC et CVL), les parents d'élèves et autant que possible les partenaires du territoire. La nouvelle [plateforme Avenir\(s\)](#) (et, au lycée, [Mon Projet Sup](#)) outille l'ensemble de ces acteurs via un portfolio et des activités guidées.

Les équipes éducatives contribuent tout particulièrement à l'élaboration du PPO, à travers l'organisation de temps dédiés, de rencontres et d'immersions. Une journée de concertation en équipe éducative doit avoir lieu à l'automne 2025 pour initier ou consolider ces dynamiques collectives. Une formation dédiée aux professeurs principaux de 3^e est organisée d'octobre à décembre 2025 (dispositif GAIA RESPO 25A0254054).

Faire des maths et des sciences, un choix possible pour toutes et tous !

Le Plan Avenir s'articule pleinement avec le [plan Filles et mathématiques](#), qui vise à renforcer la place des filles dans les filières scientifiques et technologiques. Au travers d'échanges autour des constats y compris locaux, d'ateliers et de formations dédiées, l'ensemble des personnels bénéficie dès le mois de septembre d'une action de sensibilisation aux biais et stéréotypes de genre dans les études de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques. En complément, une formation sera proposée à l'ensemble des professeures et professeurs de mathématiques, à laquelle ils participeront sur l'une des trois années à venir. Elle se déroulera en trois temps avec un webinar, un parcours M@gistère en autoformation [Plan Filles et maths, vers une pédagogie égalitaire dans les enseignements](#) et un temps en présentiel. En prenant appui sur le [livret sur l'égalité en mathématiques](#), les enseignantes et enseignants de mathématiques pourront être particulièrement actifs pour lutter contre les biais genrés et contribuer à l'évolution de la place des femmes en sciences. L'ensemble de ce parcours vise à développer, au sein de notre académie, la pédagogie égalitaire : une formation transversale sera proposée aux enseignants et enseignantes de



toutes les disciplines, articulée à la formation systématique des professeurs et professeures de mathématiques.

La revalorisation des mathématiques dans le parcours scolaire de l'élève se traduira également dès juin 2026 par une nouvelle épreuve de mathématiques, différenciée selon les enseignements suivis en premières générales et technologiques. Elle évaluera la maîtrise des compétences fondamentales et des automatismes, comme la résolution d'une équation, le calcul d'une proportion et d'une probabilité ou encore l'interprétation d'indicateurs statistiques. Elle comptera pour la session 2027 du baccalauréat et les résultats seront intégrés au dossier Parcoursup des élèves.

La semaine des mathématiques, du 14 au 25 mars 2026, a pour thème cette année « Égalités ». Elle invite à explorer les mathématiques comme un langage de la pensée rationnelle et de la justice, en interrogeant aussi bien l'équilibre symbolisé par « = » que la mise en relation, la comparaison et la recherche de solutions communes.

Ce thème met également en lumière l'égalité des chances dans l'accès aux savoirs, encourage la mixité et la parité dans les parcours scientifiques, et ouvre un champ interdisciplinaire où les mathématiques deviennent un outil pour comprendre et construire une société plus juste et solidaire.

Le programme « 1 scientifique, 1 classe : chiche ! » promeut les sciences du numérique dans les lycées généraux et technologiques : douze lycées de l'académie ont été concernés en 2024-2025, avec 28 interventions de scientifiques du numérique. Développé en partenariat avec l'Inria, France Universités et le ministère de l'Éducation nationale, son objectif est de développer la curiosité des élèves et de lutter contre les stéréotypes liés aux métiers du numérique. Nous vous invitons donc à demander la venue d'une ou d'un scientifique du numérique dans vos classes de seconde, en cliquant sur "Je demande une intervention" sur le site <https://chiche.inria.fr/>

Culture et citoyenneté

Les parcours [culturel](#) et [citoyen](#) contribuent à la construction du jugement, au développement de l'esprit critique et permettent l'ouverture à l'altérité. L'accès de tous les élèves à une culture commune, vivante et diversifiée constitue un levier fort pour permettre leur autonomie et favoriser une citoyenneté éclairée.

Leur formalisation et leur mise en œuvre à travers les enseignements et les projets d'établissement, constituent un levier essentiel pour renforcer la cohésion sociale et l'engagement actif des élèves.

Cette année est marquée par une actualité civique et mémorielle dense, qui donne lieu à des projets interdisciplinaires et d'engagement avec les élèves, mobilisant différents [partenaires institutionnels](#). Nous attirons votre attention sur les deux entrées au Panthéon, celle de Robert Badinter le 9 octobre 2025, et celle de Marc Bloch le 16 juin 2026. Un webinar est prévu le lundi 29 septembre 2025, de 17h15 à 18h30, pour accompagner l'exploitation de ces événements majeurs : *De la panthéonisation à la classe : faire des commémorations un enseignement de l'Enseignement moral et civique*, avec Jérôme Grondeux, historien et IGESR.

Le site académique Histoire, Géographie, EMC répertorie de nombreuses initiatives en lien avec les 120 ans de la réhabilitation du capitaine Dreyfus : [Pour participer c'est ici](#).

Vos projets, en matière de mémoire et de citoyenneté, peuvent opportunément s'inscrire dans des temps forts nationaux, tels que la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

De nouveaux enjeux à réfléchir ensemble

Evaluation, contrôle continu et compétences

La justesse et l'équité du geste d'évaluation constituent une attention partagée au quotidien. En cette rentrée scolaire, elles revêtent une actualité particulière en 3e et au cycle terminal.

En classe de 3e, le [décret du 10 avril 2025](#) et la [note de service du 2 septembre 2025](#) définissent les nouvelles modalités du contrôle continu : ce dernier compte à hauteur de 40% dans le calcul de la moyenne finale obtenue au DNB et il est calculé à partir des moyennes annuelles des enseignements obligatoires et optionnels de la classe de troisième. Si les établissements n'ont pas à formaliser leur stratégie d'évaluation, une réflexion en équipe peut être organisée au sein des conseils d'enseignement et du conseil pédagogique pour assurer les principes du contrôle continu.

Au collège comme au lycée, la représentativité des moyennes s'articule avec l'explicitation, pour les élèves et les familles, des compétences à acquérir. Les compétences restent au cœur des programmes d'enseignement et dans leur mise en œuvre au quotidien ; leur évaluation permet de situer les élèves dans les apprentissages et d'identifier des pistes de progrès.



Au lycée, la [note de service du 25 août 2025](#) précise les contours du projet d'évaluation et évoque son actualisation, opérée chaque année entre la rentrée scolaire et la première période de vacances. Le contenu du projet d'évaluation porte notamment sur les modalités d'évaluation et de prise en compte des notes pour la certification du baccalauréat et pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, ainsi que sur le calendrier annuel des bilans et du suivi des élèves (trimestriels ou semestriels). Il présente les différents types d'évaluation et leur pondération par l'attribution de coefficients différenciés (zéro, intermédiaires, forts). La réflexion transversale et disciplinaire menée en établissement pourra utilement s'appuyer sur le [Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves au lycée général et technologique](#) de l'IGESR ainsi que sur l'ensemble des outils mis à disposition sur la [page Eduscol](#) dédiée. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner lors des temps de réflexion mis en œuvre dans votre établissement, dès à présent et tout au long de l'année, autour de ces questions riches d'enjeux, y compris dans les nouvelles problématiques qu'induisent les usages de l'Intelligence Artificielle.

Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle générative, désormais intégrée à de nombreux outils numériques, s'invite dans les pratiques quotidiennes, y compris celles de nos élèves. Afin d'aborder ces évolutions massives avec clarté et recul et d'en garantir un usage réfléchi et responsable au sein de la communauté éducative et parmi l'ensemble des agents du ministère, un [cadre d'usage de l'Intelligence Artificielle en éducation](#) a été publié en juin 2025. Une nouvelle page Eduscol est consacrée aux [usages des IA en éducation](#), ainsi que [deux FAQ](#), publiées sur le site de la CNIL. Elles apportent des repères pratiques pour garantir une utilisation conforme à la protection des données personnelles. Dans notre académie, des formations disciplinaires ou [transversales](#) sont proposées pour approfondir et questionner collectivement l'usage de ces outils, en apprécier les apports possibles dans vos disciplines respectives et en mesurer les enjeux pédagogiques, éthiques, environnementaux ou encore sociétaux, sans cesse en évolution. L'inspection est à vos côtés pour aborder les potentialités, les usages et les limites de l'Intelligence artificielle dans les apprentissages des élèves, en veillant à articuler innovation pédagogique et éducation numérique raisonnée.

Les transformations de la formation initiale et continue

2026 marquera l'entrée en vigueur de la réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs. Les étudiants de licence pourront préparer les nouveaux concours, avec notamment la licence professorat des écoles, qui allie connaissances fondamentales et découverte du métier en classe. Après le concours, les lauréats bénéficieront d'une formation de deux ans en master, rémunérée et professionnalisante, avec une mise en responsabilité progressive. Une [page Eduscol dédiée](#) expose les épreuves des nouveaux concours ainsi que les conditions de formation au métier après le succès au concours.

Cette année, la direction de l'EAFIC, les IA-IPR, les ingénieurs et ingénieures de formation se sont mobilisés pour rendre visibles dès la fin du mois de septembre les dates et lieux de l'ensemble des formations proposées au [Plan Académique de Formation](#). Il vous sera ainsi plus facile d'anticiper votre inscription aux formations dont les contenus et les modalités se sont encore diversifiés, pour vous proposer un programme de formation enrichi.

Nous sommes à votre écoute pour engager la réflexion autour des perspectives de formation qui s'offrent à vous comme sur l'ensemble des champs de votre développement professionnel, et nous vous invitons dans cette perspective à envisager notamment les certifications qui vous permettent de valoriser vos compétences.

Nous souhaitons, à l'orée de cette nouvelle année, vous remercier également pour votre engagement dans l'ensemble des missions liées aux examens, certifications et concours. La réussite de ces différentes sessions doit beaucoup à la constance de votre implication, la qualité de votre expertise et votre souci d'évaluer les candidats et candidates avec justesse et équité.

Soyez assurés, chères et chers professeurs et conseillers principaux d'éducation, de toute la considération et la gratitude que suscitent votre travail et votre investissement, auprès des élèves et dans vos établissements.